

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**TROISIÈME COMMISSION, 1156^e
SÉANCE**

Jeudi 18 octobre 1962,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 12 et 80 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. VIII et IX) [suite]	
Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (suite)	
Discussion générale (suite)	117

Président: M. Nemi Chandra KASLIWAL (Inde).

POINTS 12 ET 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. VIII et IX)
[A/5203, A/C.3/L.991/Rev.1, A/C.3/L.992 à 996, A/C.3/
L.998] (suite)

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme
(A/5226, A/C.3/L.997) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. RADVANYI (Hongrie) déclare que sa délégation se félicite de voir que le principe de la planification est maintenant généralement considéré comme indispensable pour la réalisation d'un développement économique et social équilibré, puisque aucun véritable progrès, dans l'un et l'autre domaine, n'est possible sans planification. Par conséquent, il est particulièrement regrettable qu'on ait si peu tenu compte de l'expérience que possèdent en matière de planification les pays socialistes qui ont mené des révolutions sociales à bonne fin en un très court laps de temps. D'après le rapport du Conseil économique et social, le problème de la planification du développement économique et social paraît si compliqué qu'il est nécessaire de procéder à des études plus approfondies sur l'interdépendance du développement économique et social (A/5203, par. 481); pourtant, si l'on avait tenu compte de la somme d'expérience des pays socialistes, le stade de l'étude serait dépassé depuis longtemps et l'Organisation des Nations Unies seraient maintenant à même de fournir aux pays intéressés des principes directeurs.

2. La Hongrie a mis récemment des experts à la disposition d'un pays en voie de développement, à titre consultatif, et serait heureuse de satisfaire à d'autres demandes du même genre, soit par voie d'accord bilatéral, soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. L'expérience de la Hongrie pourrait être particulièrement profitable puisque ce pays qui, jusqu'en 1945, était un pays agraire arriéré, en proie à la misère et au chômage, a pu, grâce à la planification, transformer complètement la nature de toute son économie. Le revenu national est passé de l'indice 100 en 1938 à l'indice 250 en 1961 et le pays est devenu un pays essentiellement industriel avec une agriculture hautement

développée. En conséquence, les conditions sociales ont considérablement changé; le chômage a disparu et plus de la moitié de la population exerce une activité rémunératrice. Le niveau de vie s'est élevé et la consommation alimentaire individuelle excède maintenant celle de nombreux pays d'Europe occidentale.

3. C'est en raison de ces transformations économiques que le peuple hongrois a pu faire de tels progrès dans les domaines social et culturel. Quarante-vingt treize pour cent de la population sont maintenant admis au bénéfice des assurances sociales, les soins médicaux sont entièrement gratuits, le taux d'incidence de la tuberculose ne représente plus que 19 p. 100 du chiffre d'avant guerre et la durée moyenne de la vie est passée de 54 à 68 ans. Le développement culturel, qui n'est pas simplement un résultat du progrès économique, mais qui, à certains égards, en est une condition préalable, a également été remarquable. L'analphabétisme — en 1941, il y avait 600 000 illettrés en Hongrie — a complètement disparu, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans, et il y aura, en 1965, 70 000 étudiants dans les universités et établissements d'enseignement supérieur. La population totale de la Hongrie étant d'environ 10 millions d'habitants, cela signifie que l'enseignement supérieur est ouvert à quiconque possède la volonté et les aptitudes nécessaires.

4. Le développement économique et social a été gravement affecté par la course aux armements et ce problème ne peut être résolu que si l'on procède à un désarmement général et total sous un contrôle international strict. Si cela était réalisé, il serait possible d'accélérer de façon considérable le rythme de développement des peuples qui ont récemment accédé à l'indépendance.

5. La Hongrie s'intéresse particulièrement au contrôle des stupéfiants et partage l'opinion exprimée dans le rapport du Conseil (A/5203, par. 532), selon laquelle les traités en vigueur ne prévoient pas un contrôle efficace de la culture des plantes utilisées pour la préparation des stupéfiants. La Hongrie appuie la résolution 2 (XVII) de la Commission des stupéfiants^{1/} demandant aux Etats Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées d'étudier le problème de la toxicomanie, et particulièrement ses aspects médicaux, sociaux et économiques, car la connaissance des causes d'un quelconque phénomène nocif peut conduire aux méthodes permettant de l'éliminer. Mais le trafic illicite des stupéfiants et la toxicomanie sont des problèmes internationaux et la signification comme la valeur pratique de la résolution se trouvent considérablement diminuées par le fait qu'elle ne s'adresse qu'aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il ne peut être

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément No 9 (E/3648), par. 137.

question d'établir des limites dans un domaine aussi essentiellement humanitaire et il est indispensable que la Commission des stupéfiants puisse faire usage de l'expérience acquise par toutes les nations du monde, qu'elles soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées.

6. Il y a une question importante dont la Commission des stupéfiants devrait s'occuper sans retard, c'est celle de l'interdiction de la mise en circulation de médicaments contenant des stupéfiants, tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'essais satisfaisants. Le représentant de la Hongrie rappelle à ce propos la récente affaire de ce tranquillisant qui, ayant été mis en vente sans avoir été soumis au préalable à des essais suffisants, a été responsable de la naissance d'enfants malformés.

7. La délégation hongroise se réserve le droit de prendre ultérieurement la parole au sujet des projets de résolution.

8. La bégum KHATOON (Pakistan) exprime la satisfaction de sa délégation devant l'œuvre accomplie par le FISE pour les enfants du monde entier. Cette délégation accueille favorablement la décision visant à étendre le champ d'activité du FISE et, particulièrement, les efforts qui sont faits en vue d'adapter son programme aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Malheureusement, les ressources financières du FISE sont encore insuffisantes et il faut espérer que les pays développés répondront plus généreusement à l'appel qui leur a été adressé et augmenteront leurs contributions.

9. De même qu'il est impossible de trop insister sur l'importance d'un développement économique et social équilibré, il est également impossible d'élaborer une théorie générale du développement équilibré qui puisse s'adapter à tous les cas, et il ne serait pas judicieux de tenter d'adopter une recommandation en ce sens. Chaque gouvernement doit établir sa propre liste de priorités en tenant compte de la situation dans laquelle il se trouve. Pour les Nations Unies, le meilleur domaine d'action serait celui qui a été suggéré dans le rapport du Secrétaire général intitulé: Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613)^{2/}, c'est-à-dire la fourniture d'une assistance permettant de réunir des renseignements en vue de la création d'un dispositif de planification et de la mise au point de méthodes de planification, ainsi que la fourniture d'une assistance permettant de formuler et de mettre à exécution le plan finalement adopté. Les Nations Unies ne devraient pas tenter de formuler des principes directeurs ou des recommandations à l'intention des gouvernements.

10. Le concept de planification n'est pas nouveau pour le Pakistan. Ce pays a déjà commencé l'exécution de son deuxième plan quinquennal, qui a été conçu de façon suffisamment souple et ne vise à créer ni une économie exclusivement capitaliste ni une économie exclusivement socialiste. La méthode pragmatique est celle qui est la mieux adaptée à la situation réelle au Pakistan et au tempérament de son peuple. On a estimé que des encouragements, de préférence à des directives, permettraient un meilleur équilibre entre le progrès économique et le progrès social d'une part, et le respect effectif des droits de l'homme d'autre part.

11. Le plan a trois objectifs principaux: premièrement, donner une forte impulsion à l'agriculture

en augmentant la production de façon que les approvisionnements alimentaires puissent satisfaire aux besoins de la population, c'est un domaine dans lequel on a déjà obtenu certains succès grâce à une vaste réforme agraire qui a eu pour effet de réveiller les campagnes et de canaliser les énergies créatrices de la population rurale; deuxièmement, accélérer l'expansion économique en encourageant les entreprises privées par tous les moyens possibles et en libérant l'économie des obstacles et des contraintes inutiles; troisièmement, développer et moderniser l'enseignement à tous les niveaux et dans les meilleurs délais. On attache beaucoup plus d'importance qu'auparavant à la formation industrielle et technique et des fonds plus importants sont consacrés à la recherche et aux bourses d'études. Un effort notable a également été fait pour multiplier les installations scolaires destinées aux filles, qui ne constituent à l'heure actuelle que 20 p. 100 des effectifs scolaires.

12. Dans les plans ultérieurs une plus grande partie des ressources disponibles sera consacrée à des mesures d'ordre social, mais pour le moment le Pakistan n'a d'autre choix que de se consacrer principalement au développement économique de façon à se libérer de l'écrasant fardeau de la misère. La préoccupation la plus urgente est de permettre à l'économie de se développer à un rythme plus rapide que celui de l'accroissement de la population. A cet égard, la délégation pakistanaise a été heureuse d'apprendre que la Direction des affaires sociales accordait davantage d'attention aux problèmes démographiques. L'augmentation de la population mondiale, qui a été de 500 millions de personnes environ entre 1950 et 1960, surtout dans les pays sous-développés, est alarmante. Le numéro de 1961 du Rapport sur la situation sociale mondiale^{3/} a mentionné à juste titre l'explosion démographique comme étant l'une des causes d'aggravation des problèmes sociaux dans le monde. Les organisations internationales et les organismes chargés des questions démographiques ne devraient plus se borner à des études démographiques, mais devraient accorder davantage d'importance aux conséquences sociales et économiques de l'accroissement de la population, en particulier dans les pays peu développés, de façon que leurs recherches puissent être utilisées par les gouvernements comme point de départ de décisions pratiques.

13. C'est avec satisfaction que la délégation du Pakistan a appris que le comité chargé de préparer la Conférence asiatique de la population avait recommandé que la conférence ne se préoccupe pas exclusivement de la question du rassemblement des données et de celle des recherches, mais qu'elle s'efforce également de recommander des solutions pratiques aux problèmes démographiques. Le Congrès mondial de la population prévu pour 1965 devrait également avoir un mandat plus souple, et devrait se tenir de préférence dans un pays sous-développé de façon à mettre en lumière l'importance de la question démographique pour l'ensemble des pays sous-développés; ce congrès pourrait fort bien se tenir dans un pays d'Afrique ou d'Amérique latine, puisqu'une conférence régionale sur la population doit déjà avoir lieu en Asie en 1963. La Commission de la population pourrait également accorder davantage d'attention aux influences réciproques des facteurs démographiques et des facteurs économiques et sociaux et à la question des politiques permettant de contrôler l'importance et la structure de la population. Il

^{2/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.II.B.2.

^{3/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 61.IV.4.

serait peut-être opportun que la Commission se réunisse chaque année et non tous les deux ans comme elle le fait à l'heure actuelle.

14. L'industrialisation, l'urbanisation et la croissance démographique ont rendu le problème du logement plus urgent que jamais. Au Pakistan, la pénurie de logement est particulièrement grave en raison de la croissance des villes et de l'afflux massif de réfugiés qui s'est produit après l'accession à l'indépendance. Dans le second plan quinquennal, une part importante des investissements directs de l'Etat a été consacrée à la construction de logements pour les réfugiés sans abri, bien que la plus grande partie des habitations soit construite par des entreprises privées ou semi-publiques.

15. La représentante du Pakistan déclare que sa délégation accueille favorablement l'initiative prise par la Commission des questions sociales de convoquer un groupe d'experts de l'habitation et du développement urbain. Tout programme de logement et de peuplement doit être soigneusement élaboré de façon à éviter l'accroissement des collectivités sans accroissement correspondant des services collectifs, danger qui se présente particulièrement dans les pays qui manquent d'architectes et d'urbanistes qualifiés. Le problème de la réduction du coût des matériaux de construction et du financement des programmes de logement, de même que les aspects sociaux du logement, pourraient être également étudiés avec profit par le groupe d'experts.

16. La délégation du Pakistan appuiera le projet de résolution concernant le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (A/C.3/L.991/Rev.1). Elle n'a pas d'objection particulière à opposer à l'amendement soviétique à ce texte (A/C.3/L.993), sinon qu'il vise à introduire des éléments qui ne sont pas directement en rapport avec le sujet. En ce qui concerne le projet de résolution ukrainien (A/C.3/L.992), les objectifs exposés dans le dispositif sont certainement souhaitables, mais le préambule pourrait être amélioré.

17. M. DIAZ CASANUEVA (Chili) propose que la Troisième Commission inscrive à son ordre du jour, pour la dix-huitième session, une question intitulée "Développement social des pays sous-développés", avec comme sous-divisions les questions traitées dans le rapport du Conseil et tout autre sujet que pourrait suggérer la Direction des affaires sociales. Sous ce titre plus général, le débat serait plus large et offrirait aux membres l'occasion d'aborder les problèmes sociaux dans leur ensemble, plutôt que dans les détails.

18. On ne peut séparer le développement social du développement économique, car il a pour but d'élever le niveau de vie, d'un point de vue matériel aussi bien que spirituel. Les pays en voie de développement sont décidés à attacher de plus en plus d'importance aux aspects sociaux du développement planifié, mais ils se trouvent placés devant un choix très difficile, surtout lorsque le développement planifié repose essentiellement sur les ressources publiques. Les gouvernements et les organismes semi-publics doivent établir une liste très stricte de priorités, en raison du grand nombre de demandes urgentes. Même le meilleur des systèmes de développement social et économique équilibré ne pourrait pas fonctionner si les pays en voie de développement demeuraient en proie à des difficultés d'ordre budgétaire, à des difficultés d'écoulement et à l'inflation.

Les grandes puissances industrielles devraient accorder à cette situation toute l'attention qu'elle mérite. En dépit de l'aide étrangère, le monde est de plus en plus divisé en pays riches et pays pauvres. La rivalité politique entre les grandes puissances rend difficile l'organisation rationnelle de l'économie mondiale et entraîne des effets désastreux pour les pays en voie de développement. Ces derniers se trouvent pris dans un cercle vicieux et ils ne le briseront que grâce à une assistance et à une compréhension internationales accrues.

19. Les Nations Unies n'ont pas seulement prouvé la nécessité d'un développement économique et social équilibré, elles ont également montré que les programmes sociaux contribuaient de façon décisive au développement économique. Les pays d'Amérique latine se sont aperçus que la réalisation d'un développement équilibré n'exige rien de moins qu'une révolution pacifique. La délégation du Chili estime que deux mesures essentielles doivent être prises si l'on veut entreprendre avec succès des plans de développement équilibré en Amérique latine. Tout d'abord, il faut mettre fin aux privilèges iniques et anachroniques des minorités de ploutocrates qui détiennent la richesse et le pouvoir et qui font obstacle au développement social, et des réformes fondamentales doivent être réalisées dans les domaines de l'agriculture, de la fiscalité et de l'éducation. En second lieu, les pays intéressés doivent accélérer le processus d'intégration régionale au moyen d'arrangements d'ordre politique, économique, social et culturel.

20. Le représentant du Chili estime que toutes les questions touchant les aspects sociaux du développement devraient être envisagées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est extrêmement encourageant de voir le Secrétaire général accorder autant d'attention, dans son rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, au facteur social, et particulièrement aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse, à la planification scolaire et au développement communautaire. Le représentant du Chili appuie sans réserve le principe de base du rapport, selon lequel les objectifs du développement ne sont valables que s'ils favorisent le bien-être et la dignité de l'homme.

21. Le représentant du Chili est heureux de noter que la Décennie des Nations Unies pour le développement coïncide avec le plan décennal chilien de développement qui a été récemment étudié et approuvé par une commission internationale d'experts. Le plan chilien a pour but de transformer la structure de l'économie en vue de corriger les déséquilibres fondamentaux, qui, soit dit en passant, sont les mêmes que ceux qui affligent la plupart des pays en voie de développement. Dans le cadre du programme de construction, en plus de la construction de logements, d'écoles et d'hôpitaux, des plans seront mis au point en vue de transformer les villes et de faire disparaître les bidonvilles. Le représentant du Chili se déclare très intéressé par la récente création d'un Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, non seulement en raison du programme chilien, mais également en raison des graves tremblements de terre qui se produisent au Chili.

22. Quand on évalue les ressources humaines en tant que facteur du développement national planifié, il ne faut pas considérer l'homme comme un robot, mais comme un être capable de créer. Les hommes

doivent être éduqués si l'on veut qu'ils puissent contribuer au progrès et, à cet égard, les pays d'Amérique latine se trouvent placés devant des tâches d'une importance primordiale: faire disparaître l'analphabétisme, rendre l'instruction accessible à tous et faire correspondre plus étroitement l'enseignement aux besoins du développement national. Sur ce dernier point, un très intéressant cycle d'études a eu lieu à Santiago du Chili, sous les auspices de l'UNESCO et de la Commission économique pour l'Amérique latine.

23. Un développement planifié exige en outre des méthodes et des techniques modernes. L'Institut latino-américain de planification économique et sociale, qui a été créé récemment, forme des spécialistes de la programmation du développement, fournit des services consultatifs à différents pays et effectue des recherches sur les techniques de planification nationale. La délégation du Chili est reconnaissante envers les Pays-Bas pour leur contribution à la création d'un institut de recherche pour le progrès social annoncée à la 1147ème séance et suggère, se fondant sur l'expérience de l'Institut latino-américain, que cet institut revête un caractère régional et se consacre principalement, avec l'aide des commissions économiques régionales, à certaines régions sous-développées du monde, de façon à exercer une double fonction de recherche et d'assistance pratique.

24. Le Chili pense que son propre progrès économique et social doit aller de pair avec la sauvegarde des droits de l'homme. Le représentant du Chili approuve les mesures proposées concernant les rapports périodiques sur les droits de l'homme [résolution 888 B (XXXIV) du Conseil économique et social] et les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme [résolution 889 (XXXIV) du Conseil économique et social], et exprime l'espoir qu'une telle action ne sera pas considérée comme remplaçant définitivement les projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

25. Malheureusement, les programmes de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne prévoient aucune action en vue d'améliorer la condition sociale et juridique de la femme. Malgré tous les progrès qu'elles ont réalisés, les femmes ne jouissent pas encore de tous les droits et prérogatives. Il est certain que la Commission de la condition de la femme peut être d'un concours précieux dans le cadre du développement économique et social planifié.

26. Un autre aspect important des programmes de développement est constitué par l'amélioration des moyens d'information de masse. D'après l'UNESCO, les pays peu développés souffrent d'une grave pénurie de moyens d'information, ce qui risque de compromettre les efforts qui sont faits pour former l'opinion publique, stimuler le progrès social et économique et faire progresser les droits de l'homme.

27. Les conséquences économiques et sociales du désarmement constituent une question digne d'être examinée par la Troisième Commission, en raison de ses graves incidences morales et humanitaires. Par contre, ce qui paraît stérile, ce sont les accusations réciproques que se lancent les grandes puissances atomiques, à la consternation des petits pays qui ne disposent que d'une influence morale. Les dépenses militaires mondiales sont presque égales au revenu national global de tous les pays peu développés, et elles représentent une charge pour les petits comme pour les grands pays. La délégation

du Chili espère que le rapport intitulé: Conséquences économiques et sociales du désarmement^{4/} fera l'objet d'une diffusion mondiale, et qu'il sera résumé et édité sous la forme d'une brochure à l'usage des enfants des écoles. Les enfants possèdent plus de générosité et d'imagination que les adultes et peuvent envisager le désarmement comme une perspective naturelle ouverte à l'humanité, tandis que, de nos jours, les adultes ne le considèrent que comme un rêve.

28. En conclusion, le représentant du Chili réaffirme l'intention de son pays de collaborer étroitement aux programmes sociaux des Nations Unies.

29. Tengku RAZALEIGH (Fédération de Malaisie) dit que son gouvernement appuie sans réserve le principe de la planification nationale, seul moyen d'assurer un développement social et économique équilibré. Cela est particulièrement vrai dans les pays en voie de développement où la nécessité d'une amélioration sociale et économique se fait impérieusement sentir, où les ressources sont insuffisantes et l'écart entre les classes riches et pauvres est considérable et où seul un effort massif et concerté pourra sauver les masses de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme et de la misère. La tâche qui incombe à tous ces pays est de tirer parti au maximum des ressources humaines, physiques et naturelles limitées dont ils disposent; c'est ici que la coopération internationale, s'exerçant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, prend une importance capitale.

30. Après l'accession du pays à l'indépendance en 1957, le Gouvernement de la Fédération de Malaisie a reconnu la nécessité d'adopter des programmes à long terme pour améliorer les conditions sociales et élever le niveau de vie de la population du point de vue économique comme du point de vue social. Un premier plan quinquennal a été mis en œuvre de 1955 à 1960 et un deuxième plan, portant sur la période 1961-1965, est actuellement en voie d'exécution. Dans ces deux plans, les dépenses sociales ont nécessairement dû être limitées du fait de la pénurie des ressources, et de la nécessité de favoriser avant tout le développement économique. Il a fallu donner des emplois à un nombre croissant de personnes, industrialiser le pays, diversifier l'agriculture et combattre la misère et la faim dans les régions rurales. Pourtant, les besoins dans les domaines culturels, médicaux, sanitaires et sociaux ne cessent de croître et, de ce fait, la répartition des ressources financières disponibles entre les secteurs économique et social devient extrêmement difficile et complexe. Le gouvernement malais a pour politique de rattacher le développement social à l'expansion économique, puisque seule l'intensification de la production et du commerce fournira les ressources indispensables au progrès social.

31. Dans le secteur social, l'effort a principalement porté sur le développement des services de santé — 946 centres de santé ruraux desservant quelque 2 millions de personnes doivent être créés dans le cadre du deuxième plan quinquennal — et sur l'éradication des maladies transmissibles comme le paludisme, la tuberculose et le pian. Des fonds considérables sont également consacrés au développement de l'enseignement technique en vue de former le personnel compétent indispensable pour réaliser un développement économique et social intensif.

^{4/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IX.1.

32. La délégation malaise a été surprise d'entendre le représentant de la Bulgarie déclarer que la Fédération de Malaisie consacrait un tiers de son budget à la défense et aux armements. Cela n'est vrai que pour 1957, année où la Fédération de Malaisie a accédé à l'indépendance et luttait encore contre les partisans communistes. Depuis lors, le budget de la défense a été minime et en 1962, par exemple, les crédits qui y ont été affectés ne représentaient que 9 p. 100 du budget national.

33. Si le progrès social a été considérable dans la Fédération de Malaisie, il reste encore beaucoup à faire. La délégation malaise estime, elle aussi, que l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer son programme d'assistance et l'étendre aux pays en voie de développement pour les aider à mettre sur pied et à exécuter leurs programmes sociaux. De plus, la prospérité économique et le progrès social restent dénués de sens si la dignité et la liberté de l'homme ne sont pas reconnues, et c'est pourquoi la Fédération de Malaisie estime que les travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme sont de la plus haute importance et appuie leurs recommandations, telles qu'elles sont reproduites au chapitre IX du rapport du Conseil économique et social.

34. La délégation malaise estime également que le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme a prouvé son utilité et qu'il conviendrait d'en poursuivre l'exécution. Elle approuve le programme de cycles d'études et applaudira à toute augmentation des bourses d'études qui seront attribuées en 1963 dans le domaine des droits de l'homme.

M. Albuquerque Mello (Brésil), vice-président, prend la présidence.

35. M. DEDEI (Albanie) félicite le représentant de la République algérienne démocratique et populaire à l'occasion de l'admission de l'Algérie aux Nations Unies.

36. Il déclare que les conditions sociales sont très mauvaises non seulement dans les pays en voie de développement, qui ayant été soumis au régime colonial en subissent le contrecoup, mais également dans les pays industrialisés où les inégalités entre les différentes couches sociales s'accroissent régulièrement par suite du chômage, de la hausse du coût de la vie, du relèvement des impôts destinés à couvrir les dépenses militaires, et des limitations raciales. La solution des problèmes sociaux est des plus urgentes et il est manifestement inutile de compter sur l'aide des pays colonialistes ou impérialistes, étant donné que les premiers ont montré pendant toute la période du colonialisme qu'ils étaient peu disposés à améliorer les conditions sociales dans les territoires dépendants tandis que les derniers n'ont pas encore réussi à résoudre chez eux les problèmes sociaux de certaines classes. L'expérience a montré que, lorsque les puissances coloniales et impérialistes offrent leur aide à un pays donné, elles s'efforcent de l'utiliser pour contrôler l'économie du pays et influencer ainsi sa politique étrangère ou établir des bases militaires sur son territoire. La condition essentielle pour résoudre les problèmes sociaux est de liquider totalement le colonialisme et de consolider l'indépendance politique et économique des pays.

37. L'Organisation des Nations Unies peut rendre de grands services dans le domaine social en organisant des échanges de données d'expérience et en fournissant une aide matérielle et technique. La délégation albanaise a toujours soutenu que l'accroissement des effectifs et la création de nouveaux comités devraient absorber moins de fonds et que l'Organisation devrait se concentrer sur les méthodes propres à résoudre des problèmes sociaux précis de façon à accorder une aide réelle aux pays peu développés. A cet égard, on ne saurait ignorer l'expérience faite par les pays socialistes. Le groupe d'experts nommés par le Secrétaire général, dans son étude intitulée: Rapport sur l'organisation et l'administration des services sociaux^{5/}, s'est montré très partial, puisqu'il n'a fondé ses conclusions que sur l'expérience des pays occidentaux.

38. Le Conseil économique et social devrait accorder la priorité aux problèmes sociaux dont la solution présente un caractère d'urgence, tels que la lutte contre les maladies et l'analphabétisme ainsi que la pénurie des cadres nationaux. Les institutions spécialisées compétentes pourraient apporter une aide considérable pour la formation de spécialistes.

39. La délégation albanaise se réjouit de l'intérêt que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires portent à la planification et au développement intégré. La solution rapide des problèmes sociaux exige l'utilisation rationnelle des ressources nationales, qui ne peut être assurée que par un effort de planification. Il conviendrait d'étudier plus à fond les méthodes de planification et d'intégration en tenant dûment compte des expériences des pays socialistes. L'Albanie a une économie planifiée qui permet un développement équilibré. Du fait que tous les moyens de production sont propriété de l'Etat, la planification s'étend à toutes les ressources nationales comme à tous les secteurs de l'économie. L'Albanie, qui naguère encore était un pays sous-développé et qui a subi d'énormes pertes au cours de la guerre a réussi à relever son économie en un temps très court et a cessé d'être un pays arriéré: sa production industrielle est 28 fois supérieure à ce qu'elle était en 1938. Une part importante du revenu national est consacrée à la santé publique, au logement, à l'éducation et à d'autres services sociaux. Les soins médicaux et l'enseignement sont gratuits et de nombreux services sont mis à peu de frais à la disposition de la population ouvrière. Grâce à ses programmes d'enseignement, l'Albanie possède actuellement des spécialistes dans toutes les branches de l'économie.

40. Il est important de tenir davantage compte des besoins de l'enfance et de l'adolescence lors de la planification et de l'exécution des programmes sociaux, notamment des programmes de santé, d'enseignement et de protection sociale. La Direction des affaires sociales, le FISE et les institutions spécialisées compétentes pourraient à cet égard jouer un rôle utile.

41. Pour ce qui est des droits de l'homme, le représentant de l'Albanie votera en faveur du projet de résolution ukrainien qui répond exactement aux vues de sa délégation.

42. Mlle NASSER (Jordanie) prie instamment les représentants des grandes puissances de ne pas faire intervenir de questions ayant trait à la guerre froide

^{5/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IV.1.

dans les débats de la Troisième Commission. S'ils le font, ce sont les petits pays non engagés qui en souffrent, étant donné que les travaux de la Commission visent à servir ce qui constitue essentiellement leur cause.

43. La Jordanie croit en l'utilité des programmes de développement économique et social équilibré. C'est un pays neuf, en voie de développement, dont la population est décidée à triompher de toutes les difficultés que soulève l'élévation de son niveau de vie au niveau qu'ont atteint les pays les plus avancés. Le problème du chômage a été en partie résolu et cessera totalement de se poser peu après l'achèvement, en 1967, du premier plan quinquennal qui permettra d'augmenter de 60 p. 100 le produit national brut.

44. L'un des objectifs du plan quinquennal est la création de services sociaux complets et gratuits. A l'heure actuelle, on assure notamment, dans ce domaine, le versement de pensions de vieillesse aux fonctionnaires qui ont accompli 15 ans de services, et l'enseignement gratuit, mais non obligatoire. Le plan prévoit également le paiement d'allocations mensuelles aux familles qui n'ont plus de soutien et l'hospitalisation gratuite pour les indigents; en outre, l'on consacre plus d'efforts à la construction de coopératives et à l'utilisation coordonnée de la main-d'œuvre.

45. Il est exact qu'en Jordanie les femmes ne jouissent pas de tous les droits politiques, mais les femmes elles-mêmes et le gouvernement s'efforcent actuellement d'obtenir que ces droits leur soient accordés; de l'avis du gouvernement, la condition préalable essentielle qui doit être remplie est l'instruction. L'on prend des mesures énergiques pour construire plus d'établissements d'enseignement et plus d'écoles normales pour les jeunes filles. Grâce à cette politique d'encouragement et d'amélioration de l'enseignement, les femmes seront plus instruites et les hommes plus éclairés, ce qui favorisera l'émancipation complète de la femme. Actuellement, les femmes sont employées dans divers services administratifs où elles touchent le même traitement que les hommes; aucun problème ne s'est posé à cet égard dans le secteur privé, bien que celui-ci ne soit pas soumis au contrôle de l'Etat.

46. Pour ce qui est de la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, la représentante de la Jordanie est convaincue que, si les puissances nucléaires désirent sincèrement voir s'améliorer le sort de l'humanité tout entière, le monde pourra bientôt connaître la paix, le progrès et le bonheur.

47. Mlle RENJU (Tanganyika) appuie les opinions exprimées dans le rapport du Conseil et, en particulier, les propositions relatives aux travaux ultérieurs dans le domaine de la planification du développement économique et social équilibré (A/5203, par. 479 à 484). Le premier plan triennal de développement, lancé par son gouvernement en juillet 1961, exige la pleine participation de la population. Cette coopération a toujours été à la base de la vie en communauté des peuples africains et constitue l'un des principes traditionnels que son pays entend maintenir. Le mouvement coopératif moderne caractérise déjà le développement national, et la mise en œuvre de programmes faisant appel à l'initiative personnelle, qui a été achevée au cours des six premiers mois qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance,

a permis d'économiser une somme d'environ 1 400 000 dollars qui pourra être consacrée à l'exécution d'autres programmes essentiels.

48. En ce qui concerne la question du logement et du développement urbain, la représentante du Tanganyika indique que sur la plus grande partie du territoire du Tanganyika la densité de la population est faible, mais que, pour des raisons climatiques et géographiques, certaines régions sont surpeuplées; d'autre part, l'on évalue à 2,75 p. 100 l'accroissement annuel de la population. Le Gouvernement tanganyikais a élaboré des programmes de peuplement pour permettre aux habitants de s'installer dans des régions moins surpeuplées; outre les logements construits par le secteur privé, le gouvernement accorde à faible intérêt des prêts à la construction et donne à bail des habitations à bon marché dont il a lui-même financé la construction. Dans les campagnes, les activités relatives aux logements coopératifs et à la construction individuelle sont souvent ralenties par le manque de fonds, du fait que l'on se préoccupe d'autres besoins essentiels.

49. On a obtenu d'excellents résultats, au Tanganyika, dans la lutte contre l'analphabétisme et on compte 60 p. 100 de femmes parmi les élèves à qui l'on apprend à lire et à écrire. Il est désormais admis que l'éducation des femmes et leur pleine participation à la vie publique sont essentielles à la reconstruction et au développement du pays. La représentante du Tanganyika remercie les personnes et les organismes tels que le FISE, l'UNESCO et l'OMS, qui ont aidé son pays à accomplir l'œuvre importante que représente l'éducation des masses en lui fournissant des fonds et du matériel, et exprime l'espoir que l'on augmentera le volume de cette assistance au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

50. En ce qui concerne les droits de l'homme, le Gouvernement tanganyikais est attaché aux principes de la Charte des Nations Unies et a pris nettement position contre le colonialisme et la discrimination pratiqués dans certains territoires. La représentante du Tanganyika espère que l'on accordera aux plans relatifs aux droits de l'homme toute l'attention qu'ils méritent.

51. M. DARAI (Iran) remarque que les rapports de la Commission des questions sociales témoignent des efforts soutenus et dignes d'éloges que celle-ci a accomplis, mais il constate que la situation des personnes âgées a été entièrement passée sous silence et il serait heureux d'obtenir des explications à ce sujet.

52. Les diverses résolutions du Conseil économique et social qui sont mentionnées à la section I du chapitre VIII du rapport du Conseil sont en harmonie avec les objectifs du troisième plan quinquennal dont l'exécution a été récemment entreprise en Iran. Ce plan prévoit notamment la mise en œuvre d'un programme coordonné relatif à la création de services de santé répondant aux besoins de l'Iran; une des tâches les plus importantes qui incombera au Ministère de la santé publique sera la création de services statistiques chargés d'améliorer les statistiques de santé. Pour lutter contre l'analphabétisme, le Ministère de l'éducation créera un nouvel organisme, d'un niveau élevé, qui devra coordonner les travaux des spécialistes dans ce domaine et l'on utilisera après les heures de classe les bâtiments scolaires existants; on demandera à l'UNESCO de fournir les services d'un expert résident qui sera chargé de planifier le

programme et de donner des conseils sur la préparation de manuels scolaires et l'on constituera un comité d'experts qui étudiera les améliorations que l'on pourrait apporter aux manuels existants; un autre comité coordonnera les travaux et les ressources financières des universités. Le régime foncier est l'un des principaux obstacles qui s'opposent au développement agricole prévu par le plan, mais l'on n'introduira de réforme agraire en Iran que lorsque la redistribution des terres dans les communes sera terminée. Le plan porte également sur le développement communautaire et sur l'élargissement des activités des municipalités, notamment en ce qui concerne le logement, ainsi que sur les mesures relatives aux populations tribales. Pour la mise en œuvre de ce plan, l'Iran aura largement recours, comme par le passé, à l'assistance des institutions spécialisées et du FISE.

53. Compte tenu des indications qu'elle vient de fournir, la délégation iranienne appuiera sans réserve les résolutions 903 B, C et E (XXXIV) du Conseil économique et social.

54. Les membres de la Commission connaissent bien la position de la délégation iranienne en matière de contrôle des stupéfiants, mais le représentant de l'Iran tient à souligner, une fois de plus, que, pour lutter efficacement contre le trafic illicite, il faut renforcer la coopération internationale. Le Gouvernement iranien a toujours recherché et fourni une telle coopération, et la délégation iranienne appuiera le projet de résolution sur cette question (A/C.3/L.995). Elle approuve également la résolution 888 E (XXXIV) du Conseil.

55. Le représentant de l'Iran félicite, pour ses activités, la Commission de la condition de la femme qui a beaucoup contribué à améliorer la condition politique, culturelle et professionnelle de la femme dans le monde. En Iran, la condition de la femme continue à s'améliorer et on a récemment accordé aux femmes le droit de voter lors des élections municipales.

56. Le peuple iranien attache une importance particulière à la célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le représentant de l'Iran exprime l'espoir que le projet de résolution des 12 puissances, dont sa délégation est l'un des auteurs, sera adopté à l'unanimité.

57. Mlle VILLGRATNER (Autriche) déclare que son gouvernement se félicite vivement des activités dont il est question dans le rapport du Conseil économique et social, et notamment de celles qui ont trait à la Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est surtout dans les pays en voie de développement qu'il faut concentrer les efforts entrepris pour relever le niveau de vie de toutes les populations, car ces pays ont des difficultés à adapter leur économie nationale et leurs conditions sociales à l'interdépendance croissante des nations; c'est pour cette raison que l'Autriche a contribué, dans la mesure de ses moyens, au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial et a en outre fourni à divers pays une assistance au titre d'accords bilatéraux.

58. L'Autriche possède un ensemble de lois sociales de portée très étendue qui sont fondées sur le principe de l'égalité des sexes et assurent la sécurité en cas de chômage, de maladie et pendant la vieillesse, ainsi que la protection permanente de la famille;

toutefois, il reste encore à résoudre certains problèmes économiques résultant de la perte de l'indépendance en 1938, de la guerre et du fait que l'indépendance totale n'a été regagnée qu'en 1955. Ces problèmes ne sont pas sans présenter certaines analogies avec ceux qui se posent dans les pays en voie de développement. L'exécution d'un programme de développement a commencé trois ans auparavant dans une région où le niveau de vie relativement bas entraînait de fortes migrations saisonnières. Le renforcement des coopératives agricoles, la création d'industries rurales, ainsi que l'aide dispensée sous forme de prêts et les renseignements fournis par la Chambre du commerce et de l'industrie pour encourager l'entreprise privée, ont permis de reconstituer entièrement l'infrastructure, puis d'instituer un vaste système de réformes agricoles. La présence simultanée de sociétés coopératives et d'entreprises privées s'est révélée extrêmement fructueuse et l'on constate déjà un processus très sain de consolidation et une augmentation notable des revenus.

59. Dans une région analogue, la planification concertée a permis de parvenir à une production agricole spécialisée, de créer de petites industries rurales coopératives et un nouveau réseau de communications; les recherches intensives des services de vulgarisation agricole, de même que l'œuvre des écoles professionnelles et des instituts de formation se sont révélées très utiles, et la nouvelle formation que les jeunes femmes ont reçue pour les orienter vers l'agriculture a beaucoup contribué au succès du programme. Le facteur le plus important a cependant été l'aide que la population elle-même a volontairement apportée et que l'on ne pouvait obtenir qu'en offrant aux habitants des solutions particulières à des problèmes particuliers, c'est-à-dire en développant, grâce à une formation accélérée, les aptitudes existantes et en fournissant sur le plan juridique des garanties de stabilité grâce à un système satisfaisant d'administration publique. Riche de l'expérience qu'elle a acquise sur son propre territoire, l'Autriche est prête à aider les pays en voie de développement en mettant des experts à leur disposition dans le cadre des programmes d'assistance technique ou d'accords bilatéraux.

60. Dans le domaine des droits de l'homme, la délégation autrichienne se félicite des efforts entrepris pour établir un système mondial de pactes ou de déclarations, encore que la loi garantisse depuis si longtemps les droits de l'homme en Autriche que de tels instruments ne présentent plus grand intérêt pour l'Autriche elle-même. Les cycles d'études qui ont été organisés et les bourses qui ont été fournies dans le cadre du programme de services consultatifs ont permis d'obtenir d'excellents résultats — notamment les cycles d'études qui ont contribué à la compréhension mutuelle et à l'évaluation objective des solutions pratiques.

61. Mme DICK (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement est pleinement d'avis d'attacher plus d'importance à la planification sociale, notamment en ce qui concerne les programmes nationaux de développement. La résolution 903 A (XXXIV) du Conseil économique et social aidera les pays en voie de développement à appliquer les principes généraux qui sont fermement établis depuis un certain temps déjà et pourrait en fait constituer l'une des mesures les plus importantes que le Conseil ait prises dans le domaine social.

62. Toutefois, la Commission des questions sociales ne devrait pas consacrer son attention à la planification et à la politique sociale au détriment des importants programmes de service social dont elle s'occupe depuis longtemps. A ce propos, la représentante des Etats-Unis attire l'attention de la Commission sur la résolution 903 D (XXXIV) du Conseil économique et social, que son gouvernement appuie fermement, ainsi que sur l'utilité d'une coopération plus étroite entre le FISE et la Direction des affaires sociales. Elle souligne également l'importance réelle et potentielle des programmes de développement communautaire.

63. La Décennie des Nations Unies pour le développement fournit à la Commission des questions sociales, aux commissions économiques régionales et à d'autres organes des Nations Unies une nouvelle occasion de transformer des objectifs sociaux généraux en buts bien déterminés; le Gouvernement des Etats-Unis appuie donc sans réserve la résolution 903 E (XXXIV) du Conseil économique et social. La délégation des Etats-Unis est convaincue qu'il est indispensable de s'assurer les services d'un personnel supplémentaire si l'on veut que la Direction des affaires sociales et les commissions économiques régionales s'acquittent des responsabilités de plus en plus grandes qui leur incomberont pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il importe également que les contributions des Etats Membres au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique permettent d'atteindre l'objectif fixé de 150 millions de dollars.

64. L'industrialisation et l'afflux des populations vers les villes rendent chaque jour plus aigu le problème du logement, et le Gouvernement des Etats-Unis attache une très grande importance à la décision contenue dans la résolution 903 C (XXXIV) du Conseil, de créer un Comité de l'habitation, de la construction

et de la planification, dont la contribution pourrait être égale en importance à celle du FISE. La décision du Conseil est le résultat d'un compromis entre ceux qui souhaitaient la création d'une commission ou d'une institution spécialisée et ceux qui étaient en faveur de l'établissement d'un groupe d'experts chargés de faire rapport à la Commission des questions sociales. Le Gouvernement des Etats-Unis aurait préféré que le Comité compte un plus grand nombre de membres, mais il a accepté, à titre de compromis, le chiffre de 18; cependant, étant donné l'importance de la question, il s'est joint à sept autres délégations pour présenter le projet de résolution (A/C.3/L.998) qui note avec satisfaction la création du Comité et recommande de porter à 21 le nombre de ses membres. Cette mesure prise par le Conseil réaffirme le principe selon lequel la Décennie des Nations Unies pour le développement doit viser à assurer, de façon équilibrée, à la fois le développement économique et le progrès social; en effet, l'habitation répond non seulement à un besoin social, mais joue également un rôle capital dans tout programme national tendant à développer l'industrie et à offrir des possibilités d'emploi.

65. L'importance attachée à la mobilisation des ressources économiques pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement impose des responsabilités spéciales aux personnes qui travaillent dans le domaine social. Qu'elles rappellent à leurs collègues qui se préoccupent du développement économique que celui-ci doit être subordonné à un objectif plus vaste: la création d'un milieu civilisé et digne, dans lequel la vie des hommes et des femmes puisse revêtir tout son sens, et que le développement économique lui-même ne peut être maintenu que si les idéaux, les ambitions, les aptitudes et les efforts des hommes et des femmes sont mobilisés à cette fin.

La séance est levée à 18 heures.